Tafsir Al Qur'an sourate Al Ma'arij

Par Aboul Fida' Isma'il Ibn Kathir(ra)



Kufr Bi Taghut Publication

Un Seul Seigneur (Allah)
Un Seul Guide (Muhammad)
Un Seul Livre (Le Qur'an)
Un Seul but (Plaire a Allah)
Un Seul Combat
Une Seul Communauté

بسم الله الرحمن الرحيم

Louange à Allah, Nous Le louons et Lui demandons aide et pardon. Nous revenons repentants vers Lui. Nous recherchons auprès d'Allah la protection contre nos vices et nos méfaits. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer. Celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, Seul et sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager. Que la prière d'Allah et Ses abondantes salutations soient sui lui, ainsi que sa famille, ses Compagnons et ceux qui les suivent dans un beau comportement jusqu'au Jour de la Rétribution! Pour ce qui suit : Qu'Allah vous fasse miséricorde, mes chers frères.

L'édition **Kufr bi Taghut Publication** est née dans le but de présenter des livres de référence, combattus et interdits par les Tawaghit, afin de réhabiliter l'honneur des héros défenseurs du Tawhid. Elle a également pour objectif de diffuser la science utile et obligatoire. Mais aussi de rendre accessible gratuitement beaucoup de livres, corrigés quant à leurs traductions, formats ou présentations.

70 - Al-Ma'arij

بسم الله الرحمن الرحيم

1. Un demandeur a réclamé un châtiment inéluctable,
2. pour les mécréants, que nul ne pourrait repousser,
3. et qui vient d'Allah, le Maître des voies d'ascension.
4. Les Anges ainsi que l'Esprit montent vers Lui en un jour dont la durée est de cinquante mille ans.
5. Supporte donc, d'une belle patience.
6. Ils le [le châtiment] voient bien loin,
7. alors que Nous le voyons bien proche,

On a dit que celui qui a interrogé sur le châtiment céleste était An-Nadr Ibn Al-Harith, mais il s'avère, d'après les dires d'Ibn Abbas, que chaque mécréant posait la même question. Cette interrogation, comme l'ont avancé les exégètes, est considérée comme une demande à cause de leur manque de foi, tout comme Allah le montre dans ce verset : « Et quand ils dirent : "Ô Allah, si cela est la vérité de Ta part, alors fais pleuvoir du ciel des pierres sur nous, ou fais venir sur nous un châtiment douloureux." » (S.8, v.32).

Or, ce châtiment est inéluctable et nul ne pourrait le repousser si Allah l'avait voulu.

« Il vient d'Allah, le Maître des degrés. » (S.70, v.3).

Que signifient ces degrés ? D'après Ibn Abbas, cela veut dire qu'Allah est élevé aux degrés les plus hauts. Moujahid a avancé que ces degrés sont les voies ascensionnelles vers le ciel. Quant à Qatada, il les a expliqués comme étant les différentes faveurs et bienfaits d'Allah.

« Les anges ainsi que l'Esprit montent vers Lui en un jour dont la durée est de cinquante mille ans. » (S.70, v.4).
Cet espace fut le sujet de quatre interprétations :
1 - D'après Ibn Abbas : c'est l'espace qui sépare le Trône Sublime du fond de la septième terre. En d'autres termes, l'Ordre divin donné du Trône qui atteint le fond de la terre.
2 - Selon les dires de 'Ikrima : c'est la durée du bas monde depuis le jour où Allah créa la terre jusqu'au jour de la Résurrection. Et 'Ikrima d'ajouter : mais nul d'entre les hommes n'a connaissance de la période qui s'est écoulée et de celle qui reste sinon Allah seul تعالى.
3 - Muhammad Ibn Ka'b, de sa part, a avancé cette opinion vraiment extravagante en disant que c'est la durée qui sépare l'anéantissement du bas monde de l'autre.
4 - Ibn Zayd et Ad-Dahhak ont précisé que les cinquante mille ans sont la durée du Jour du Jugement. Ceci fut soutenu par Ibn Abbas – dans une autre version – qui a ajouté : « Allah le fera paraître ainsi aux yeux des mécréants ».
L'imam Ahmad rapporte d'après Abou Sa'id qu'on a dit au Messager d'Allah ﷺ : « Comme il sera long ce jour ! » Il répondit : « Par Celui qui détient mon âme, Allah le fera pour le croyant plus court que le temps qu'il met à accomplir une prière prescrite dans le bas monde » (rapporté par Ahmad et Ibn Jarir).
L'imam Ahmad rapporte aussi d'après Abou Hourayra que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Il n'y a pas un homme qui possède des richesses et ne s'acquitte pas de leurs

droits (la zakat) sans qu'elles ne soient transformées en plaques portées à incandescence qui lui seront appliquées dans le feu de la Géhenne sur le dos, les flancs et le front, jusqu'à ce que les comptes des hommes soient réglés, en un jour dont la durée est de cinquante mille ans selon votre compte. Puis on lui montrera son sort : au Paradis ou à l'Enfer. »

« Endure donc avec une belle patience. » (S.70, v.5).

Ô Muhammad, supporte ton peuple qui te traite de menteur et te demande de hâter son châtiment, comme Allah a dit ailleurs : « Ceux qui n'y croient pas cherchent à la hâter, tandis que ceux qui croient en sont craintifs et savent qu'elle est la vérité. » (S.42, v.18).

Car ces associateurs pensent que le châtiment est loin et que l'Heure Suprême est un mensonge et un événement impossible.

« Ils le voient lointain, alors que Nous le voyons proche. » (S.70, v.6-7).

Ainsi que tous les croyants, bien que sa survenue ne soit connue que d'Allah تعالى. Car tout ce qui doit se produire est proche et aura lieu sans aucun doute.

8. le jour où le ciel sera comme du métal en fusion
9. et les montagnes comme de la laine,
10. où nul ami dévoué ne s'enquerra d'un ami,
11. Le criminel aimerait pouvoir se racheter du châtiment de ce jour, en livrant ses enfants,
12. sa compagne, son frère,
13. même son clan qui lui donnait asile,
14. et tout ce qui est sur terre, tout, qui pourrait le sauver.

15. Mais rien [ne le sauvera]. [l'Enfer] est un brasier
16. arrachant brutalement la peau du crâne.
17. Il appellera celui qui tournait le dos et s'en allait,
18. amassait et thésaurisait.

Corrigé les fautes sans absolument rien modifier, altérer ou fluv, et met Au Jour du Jugement dernier, le ciel sera semblable à l'huile ou, selon une autre interprétation, à un métal fondu, les montagnes à des flocons de laine cardée.

« Le jour où le ciel sera comme du métal fondu, et les montagnes comme de la laine cardée. » (S.70, v.8-9).

« Et nul ami dévoué ne s'enquerra d'un ami. » (S.70, v.10), c'est-à-dire que même le proche parent ne s'enquerra pas d'un autre, bien qu'il le verra dans la pire des situations, sans s'apitoyer sur lui, car il ne s'occupera que de son propre sort. Allah a dit à ce propos :

« Car chacun d'eux, ce jour-là, aura son propre cas pour l'occuper. » (S.80, v.37).

Ce jour-là, le coupable voudrait donner, pour se racheter, ses propres fils, sa compagne, son frère, de même sa famille ou son clan qui lui offrait asile, et tout ce qui se trouve sur la terre, pourvu que cela le sauve contre les affres qui l'attendent.

« Le criminel aimerait pouvoir se racheter du châtiment de ce jour, en livrant ses enfants, sa compagne, son frère, même son clan qui lui donnait asile, et tout ce qui est sur la terre, pourvu que cela le sauve. » (S.70, v.11-14).

« Mais rien ne le sauvera. Ce sera un Feu décapant, qui arrachera la peau du crâne. » (S.70, v.15-16).

Ou, comme a dit Ibn Abbas : faisant tomber le scalp ; ou, selon les dires de Al-Hassan Al-Basri : lui faisant brûler tout le corps, n'épargnant que le cœur qui criera.
« Il appellera celui qui tournait le dos et s'en allait, amassait et thésaurisait. » (S.70, v.17-18).
C'est-à-dire que le Feu appellera tous les damnés qui lui ont été créés, avec une langue bien affligée, et les prendra du lieu de leur rassemblement, tout comme l'oiseau qui picote le grain. Car ils étaient de ceux qui tournaient le dos aux enseignements, mécroyant à tout et négligeant leurs obligations cultuelles. Ils n'avaient dans le bas monde comme préoccupation que d'amasser les richesses sans payer leur dû, soit en refusant de faire l'aumône, soit en s'abstenant de payer la zakat à leur sujet.

19. Oui, l'homme a été créé instable [très inquiet];
20. quand le malheur le touche, il est abattu;
21. et quand le bonheur le touche, il est grand refuseur.
22. Sauf ceux qui pratiquent la Salât
23. qui sont assidus à leur Salâts,
24. et sur les biens desquels il y a un droit bien déterminé [la zakat]
25. pour le mendiant et le déshérité;
26. et qui déclarent véridique le Jour de la Rétribution,
27. et ceux qui craignent le châtiment de leur Seigneur
28. car vraiment, il n'y a nulle assurance contre le châtiment de leur Seigneur;
29. et qui se maintiennent dans la chasteté

30. et n'ont de rapports qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent car dans ce cas, ils ne sont pas blâmables,
31. mais ceux qui cherchent [leur plaisir] en dehors de cela, sont des transgresseurs;
32. et qui gardent les dépôts confiés à eux, et respectent leurs engagements scrupuleusement;
33. et qui témoignent de la stricte vérité,
34. et qui sont réguliers dans leur Salât.
35. Ceux-là seront honorés dans des Jardins.

Allah parle de la nature vile de l'homme qui est versatile et s'affole vite de par sa création. Comment se manifeste cette nature ? Allah le montre dans les versets qui s'ensuivent : « L'homme a été créé impatient : quand le malheur l'atteint, il est abattu ; et quand le bonheur l'atteint, il est refusant. » (S.70, v.19-21).
« Accablé quand un mal l'atteint », il est timide et perd patience en désespérant de tout bien. Mais par contre, « quand le bonheur l'atteint, il est refusant » (S.70, v.21), et la fortune le rend égoïste et avare envers les autres, sans s'acquitter des droits qu'Allah a prescrits sur ses richesses.
Puis Allah fait exception en mentionnant les hommes qui se comportent autrement :
« Sauf ceux qui accomplissent la prière. » (S.70, v.22).
« Ceux qui accomplissent avec assiduité leurs devoirs religieux », et en premier lieu la prière, en observant leurs moments déterminés, en accomplissant ses inclinaisons et ses prosternations à la perfection, avec recueillement et ferveur. D'autres ont avancé qu'il s'agit

des actes de bien et de charité avec persévérance, en se référant à ce hadith dans lequel le Messager d'Allahﷺ a dit : « Les meilleures pratiques cultuelles préférées à Allah sont celles faites avec assiduité, minimes soient-elles ».

« Ceux dans les biens desquels il y a un droit bien déterminé, pour le mendiant et le déshérité. » (S.70, v.24-25).

« Ceux qui prélèvent sur leur fortune une part pour les mendiants et les malheureux », ceci concerne la zakat comme obligation et prescription, et l'aumône bénévole comme acte de charité.

« Ceux qui croient au Jour de la Rétribution. » (S.70, v.26).

« Ceux qui croient fermement au Jour dernier », en déclarant véridiques la résurrection, le Jour du Jugement et la rétribution. Ils œuvrent pour obtenir une belle récompense en redoutant en même temps le châtiment.

« Ceux qui redoutent le châtiment de leur Seigneur. Car vraiment, nul n'est à l'abri du châtiment de leur Seigneur. » (S.70, v.27-28).

« Car nul n'est prémuni contre ces châtiments », qui sont inéluctables, sauf ceux à qui Allah fera grâce.

« Ceux qui se maintiennent dans la chasteté et n'ont de rapports qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car alors ils ne sont pas blâmables. Mais ceux qui cherchent au-delà de ces limites sont des transgresseurs. » (S.70, v.29-31).

« Ceux qui sont chastes », en s'abstenant de l'adultère et qui n'ont de rapports qu'avec leurs femmes et leurs esclaves, ou les captives de guerre. Ces rapports ne sont pas blâmables. « Car quiconque a d'autres rapports que ceux-là sort de la légalité ». Nous avons déjà parlé de ce sujet en commentant la sourate Les Croyants [23].

« Ceux qui respectent les dépôts qui leur sont confiés et tiennent leurs engagements. » (S.70, v.32).

« Ceux qui gardent fidèlement leurs dépôts et respectent la foi jurée », et qui remplissent les engagements qu'ils ont pris à l'égard des autres.

« Et ceux qui témoignent fidèlement. » (S.70, v.33).

« Ceux qui témoignent sans réticence », qui présentent leur témoignage en toute honnêteté sans rien ajouter ni diminuer, car : « Et ne cachez pas le témoignage : quiconque le cache a, certes, un cœur pécheur. » (S.2, v.283).

« Et ceux qui veillent à leurs prières. » (S.70, v.34).

« Ceux qui ont le souci de leurs prières », ils s'en acquittent à leurs moments déterminés, en observant tous leurs actes, en accomplissant les prescrites et les surérogatoires avec assiduité. On remarque qu'Allah a mentionné la prière au début et à la fin en vue de ses mérites.

« Ceux-là seront honorés dans des Jardins. » (S.70, v.35).

Voilà ceux qui seront introduits au Paradis, où ils seront entourés de tous les honneurs.

36. Qu'ont donc, ceux qui ont mécru, à courir vers toi, le cou tendu,

37. de droite et de gauche, [venant] par bandes?
38. Chacun d'eux convoite-t-il qu'on le laisse entrer au Jardin des délices?
39. Mais non? Nous les avons créés de ce qu'ils savent.
40. Eh Non!... Je jure par le Seigneur des Levants et des Couchants que Nous sommes Capable
41. de les remplacer par de meilleurs qu'eux, et nul ne peut nous en empêcher.
42. Laisse-les donc s'enfoncer [dans leur mécréance] et se divertir jusqu'à ce qu'ils rencontrent leur jour dont on les menaçait,
43. le jour où ils sortiront des tombes, rapides comme s'ils courraient vers des pierres dressées;
44. leurs yeux seront abaissés, l'avilissement les couvrira. C'est cela le jour dont on les menaçait!

Allah parle des idolâtres qui vivaient du temps de Son Prophète ﷺ et qui, en voyant de leurs propres yeux et en constatant les miracles par lesquels il était appuyé, s'en détournaient en errant par groupes, à droite et à gauche, sans but.

Ils sont semblables à des onagres épouvantés, s'enfuyant devant un lion, comme Allah a dit : « Ils sont comme des onagres épouvantés, s'enfuyant devant un lion. » (Al-Muddaththir v 50-51)

Il dit à Son Messager : « Qu'ont-ils donc, les mécréants, à courir devant toi, à droite et à gauche, par groupes ? » (Al-Ma'ârij v 36-37)

En se précipitant vers toi et en te regardant avec insistance, puis ils se demandent : « Qu'a-t-il donc, cet homme ? »

« Chacun d'eux convoite-t-il qu'on le fasse entrer dans un Jardin de délices ? Non ! » (Al-Ma'ârij v 38-39)
Ils se trompent. Car comment se permettent-ils de formuler un tel vœu alors qu'ils s'écartent de la vérité et fuient le Prophète ﷺ ? Ils seront assurément le combustible de la Géhenne. Ces gens-là, qui renient la Résurrection, « savent pourtant de quoi Nous les avons créés. » (Al-Ma'ârij v 39)
Et de quelle eau vile ils ont été créés.
« Eh bien non ! Je jure par le Seigneur des Orients et des Occidents que Nous sommes capables de les remplacer par des gens meilleurs qu'eux, et nul ne peut Nous en empêcher. » (Al-Ma'ârij v 40-41)
C'est-à-dire le Créateur des cieux et de la terre, Celui qui a assigné une course déterminée aux astres qui se lèvent à l'orient et se couchent à l'occident, « et ce n'est pas là une chose qui dépasse Nos forces. » (Al-Ma'ârij v 41)
Bien au contraire, Allah en est parfaitement capable, comme Il a dit ailleurs : « L'homme pense-t-il que Nous ne réunirons jamais ses os ? Mais si ! Nous sommes capables de remettre à leur place les extrémités de ses doigts. » (Al-Qiyâma v 3-4)
Quant au commentaire d'Ibn Jarîr, il est le suivant : Allah veut dire par là : Nous sommes capables de créer un peuple qui Nous sera soumis et obéissant. Toutefois, la première interprétation s'avère plus logique, car les autres versets l'appuient.

« Laisse-les donc s'enfoncer dans leurs discours vains et se divertir jusqu'au jour où ils rencontreront ce dont on les menace. » (Al-Ma'ârij v 42)
Et alors ils subiront les conséquences de leur mécréance.
« Le jour où ils sortiront de leurs tombeaux en hâte, comme s'ils couraient vers des pierres dressées. » (Al-Ma'ârij v 43)
Lors du soufflement dans la Trompe, Allah appellera les hommes, et ils sortiront de leurs tombeaux rapidement, comme s'ils couraient vers des idoles dressées, comme ils le faisaient dans le bas monde.
« Les yeux humiliés, l'avilissement les couvrira. Voilà le jour dont on les menaçait. » (Al-Ma'ârij v 44)
Humiliés après avoir été orgueilleux et puissants sur terre, désobéissant à leur Seigneur. Voilà le jour qu'on leur a annoncé et qui leur a été promis.